



Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2014-2015

Réunion du mardi 17 mars 2015

Bulletin des interpellations et des questions orales

Commission des Affaires sociales

Sommaire

	Pages
<i>Excusée</i>	3
<i>Ordre du jour</i>	3
<i>Interpellations</i>	
▪ <i>Les besoins des personnes en situation de handicap « de grande dépendance » et leur entourage</i> <i>de Mme Evelyne Huytebroeck</i> <i>interpellation jointe</i> <i>Les problèmes liés au lieu de vie des personnes porteuses d'un handicap</i> <i>de M. Ahmed El Ktibi</i> <i>interpellation jointe</i> <i>Les besoins de personnes handicapées nécessitant des soutiens multiples importants au quotidien</i> <i>et vivant à Bruxelles</i> <i>de Mme Nadia El Yousfi</i>	

interpellation jointe

L'information des aidants proches de personnes en situation de grande dépendance sur les services mis à leur disposition

de Mme Simone Susskind

interpellation jointe

Les chiffres clés du handicap à Bruxelles

de M. Gaëtan Van Goidsenhoven

et interpellation jointe

Le suivi de l'enquête sur la « Grande dépendance » à Bruxelles

de M. André du Bus de Warnaffe

à Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.....3

(Orateurs : Mme Evelyne Huytebroeck, M. Ahmed El Ktibi, Mme Nadia El Yousfi, Mme Simone Susskind, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. André du Bus de Warnaffe, M. Fabian Maingain et Mme Céline Fremault, ministre)

Présidence de Mme Dominique Dufourny, présidente

La séance de la commission est ouverte à 14 h 30.

ET INTERPELLATION JOINTE

EXCUSÉE

Mme la présidente.- A prié d'excuser son absence :
Mme Fatoumata Sidibé.

ORDRE DU JOUR

Mme la présidente.- Madame la ministre, Mesdames et Messieurs les députés, le Bureau élargi du 27 février dernier a décidé de renvoyer en Commission des Affaires sociales les interpellations déposées à la suite de la présentation de l'étude réalisée par l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée du service Personne handicapée autonomie recherchée (Phare) et intitulée "Les besoins des personnes handicapées nécessitant des soutiens multiples et importants au quotidien et vivant à Bruxelles". Cet exposé avait été fait par Jérôme Pieters lors de notre dernière réunion du 24 février dernier.

Je propose de clôturer la liste des orateurs à la fin du développement de la dernière interpellation jointe, à savoir celle de M. André du Bus de Warnaffe.

INTERPELLATIONS

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

**LES BESOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
"DE GRANDE DÉPENDANCE" ET DE LEUR ENTOURAGE**

DE **Mme EVELYNE HUYTEBROECK**

INTERPELLATION JOINTE

**LES PROBLÈMES LIÉS AU LIEU DE VIE DES PERSONNES
PORTEUSES D'UN HANDICAP**

DE **M. AHMED EL KTIBI**

INTERPELLATION JOINTE

**LES BESOINS DE PERSONNES HANDICAPÉES NÉCESSITANT DES SOUTIENS
MULTIPLES ET IMPORTANTS AU QUOTIDIEN ET VIVANT À BRUXELLES**

DE **Mme NADIA EL YOUSFI**

INTERPELLATION JOINTE

**L'INFORMATION DES AIDANTS PROCHES DE PERSONNES EN SITUATION
DE GRANDE DÉPENDANCE SUR LES SERVICES MIS À LEUR DISPOSITION**

DE **Mme SIMONE SUSSKIND**

INTERPELLATION JOINTE

LES CHIFFRES CLÉS DU HANDICAP À BRUXELLES

DE **M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN**

LE SUIVI DE L'ENQUÊTE SUR LA "GRANDE DÉPENDANCE" À BRUXELLES

DE **M. ANDRÉ DU BUS DE WARNAFFE**

À **Mme CÉLINE FREMAULT**, MINISTRE EN CHARGE DE LA POLITIQUE
D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Mme la présidente.- La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo).- Je suis déjà intervenue sur la question, il y a un an, lorsque le plan Grande dépendance a été initié par la Commission communautaire française. Dans ce cadre, l'Observatoire bruxellois de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée a réalisé une vaste enquête portant sur les besoins des personnes nécessitant des soutiens multiples et importants au quotidien et vivant à Bruxelles. Cela peut sembler étonnant, mais il n'y avait pas encore eu d'enquête analysant en profondeur les besoins de ces personnes.

Il s'agit d'un précieux travail d'analyse et de recommandations sur lequel, comme ministre, j'espère, vous allez vous reposer pour orienter les politiques à mener.

L'étude met en exergue une information encore trop lacunaire quant aux services existants. Est-ce l'information qui est lacunaire ou est-ce qu'elle n'arrive pas aux destinataires ? Ce sont évidemment deux choses différentes. L'information existe, mais peut-être doit-elle être davantage ciblée et diffusée. Le constat est là : trop peu de familles sont informées des services existants. Des campagnes d'information ciblées devront être développées.

L'étude pointe aussi une demande forte pour une aide supplémentaire de la part des services de transport, de loisirs et d'accompagnement autant que pour la création de places d'hébergement. Ces dernières sont la partie visible de l'iceberg, mais à côté de cela il y a une réelle demande de diversité d'accompagnements et de possibilités de répit : une demande de formules plus innovantes et flexibles aussi en hébergement permettant de vivre la majorité du temps en famille tout en accordant des moments de répit aux aidants.

Ces demandes d'encadrement, notamment les places en centres de jour et d'hébergement ainsi que les services d'aide aux personnes et aux familles, seront-elles incluses dans la programmation pluriannuelle d'investissement que vous avez annoncée ? Les 300.000 euros budgétés cette année pour les services d'accompagnement semblent bien maigres face aux besoins révélés par l'étude.

L'étude pointe également le rôle central des aidants proches, mais aussi leur isolement, leur épuisement et leur âge parfois avancé. Ce sont généralement les parents ou le conjoint de la personne en situation de handicap. Ils consacrent à cette tâche en moyenne plus de 40 heures par semaine. Ils ont donc grand besoin de répit, surtout durant le week-end et les vacances scolaires.

Quelles mesures sont-elles mises en place pour garantir un accès efficace aux informations et aux aides du service Phare ? Comment faire mieux connaître les services déjà

B.I.Q. N° 2 (2014-2015)

existants ? Quelles collaborations existent-elles avec les services d'aide et de soins à domicile pour soulager les aidants proches au quotidien ?

Le statut de l'aidant proche est une question cruciale. L'actualité vient de rappeler combien le gouvernement fédéral a fait peu de cas de la précarité de certains d'entre eux. J'ignore s'il est revenu sur sa décision. Les ministres n'avaient pas imaginé la levée de boucliers, ni les drames que cette décision pouvait engendrer.

Avez-vous abordé ce sujet lors de la conférence interministérielle sur les personnes handicapées avec le gouvernement fédéral ? Il faut veiller à préserver les droits sociaux des aidants proches d'une personne dépendante.

Enfin, si l'étude portait sur les personnes en situation de handicap de grande dépendance de moins de 65 ans, je souhaiterais également vous interroger sur les plus de 65 ans qui feront l'objet d'une étude ultérieure, mais dont certaines spécificités ont été déjà constatées dans cette étude.

Suivant l'évolution démographique, de plus en plus de personnes handicapées de grande dépendance vieillissantes iront en maison de repos. Leur espérance de vie s'est accrue depuis 20 ou 30 ans. Les parents sont très angoissés à l'idée que leur enfant handicapé vieillisse sans eux. Les maisons de repos sont une solution, mais le budget du secteur du handicap ne pourra assumer cette charge des plus de 65 ans.

Les maisons de repos vont donc être davantage sollicitées pour répondre à des demandes d'un lieu de vie adapté. Toutefois, aujourd'hui déjà, un grand nombre de personnes handicapées de moins de 65 ans se retrouvent en maison de repos.

Quels sont les outils et les possibilités de subsidiation mis à la disposition de ces maisons de repos pour répondre aux besoins des personnes handicapées de grande dépendance ?

Enfin, l'accessibilité tant dans les transports publics généraux que dans les transports spécialisés pour les personnes à mobilité réduite occupe une place importante dans l'étude. C'est une préoccupation principale pour les personnes porteuses d'un handicap, car c'est un outil majeur d'autonomie. Les proches ne sont pas disponibles pour les conduire systématiquement. Or, rien ne sert de multiplier les services de répit ou les centres de jour et de loisirs si les personnes ne peuvent s'y rendre.

Est-ce que les transports publics ont été remis sur le tapis avec Pascal Smet ? Espérons que cette étude puisse mettre cette discussion à l'ordre du jour.

Concernant le transport spécialisé, des améliorations dans les parcours, les horaires ou encore les charges administratives sont-elles envisagées ?

Je conçois bien qu'on balaye beaucoup de questions qui ne trouveront pas nécessairement réponse aujourd'hui. À partir du moment où une interpellation était introduite sur le sujet, il semblait certain qu'on allait aborder toutes les questions relatives à la vie quotidienne des personnes handicapées.

Nous avons un bon outil qui permettra d'avancer à court, moyen et long termes, mais il était nécessaire de mieux objectiver les besoins même si cette objectivation n'est pas terminée.

Mme la présidente.- La parole est à M. El Ktibi pour son interpellation jointe.

M. Ahmed El Ktibi (PS).- Ce 24 février 2015, nous avons eu l'occasion de prendre réception du rapport du service Phare, intitulé "les chiffres clés du handicap à Bruxelles".

La découverte de l'étude ainsi que la présentation de M. Pieters m'ont, à certains égards, étonné. Ainsi, il existe un décalage entre les besoins habituellement communiqués en termes de places dans des institutions adaptées aux grands dépendants, d'une part, et les demandes réellement formulées par les principaux intéressés et leur entourage proche, d'autre part.

Une grande majorité de personnes porteuses d'un handicap habitent leur maison familiale, qu'il s'agisse de leurs parents ou de leur conjoint : 73% en moyenne, avec des variations en fonction de la tranche d'âge envisagée. Élément plutôt positif, cet état de fait correspond majoritairement à la volonté tant des personnes porteuses d'un handicap que de leur famille et leurs proches. Nous devons donc nous réjouir de cette solidarité et de la solidité des liens familiaux, et saluer cette attitude courageuse.

Pour autant, les autorités publiques ne doivent pas se reposer sur leurs lauriers. Une action plus prononcée en faveur des personnes de 45 à 65 ans et plus est nécessaire. Il s'agit souvent de parents s'occupant de leur enfant porteur d'un handicap, parfois en situation de grande dépendance qui, trop âgés, ne peuvent plus prodiguer l'aide nécessaire, ou qui sont décédés.

Si la question de savoir si une personne d'une cinquantaine d'années correspond à la définition de personne âgée peut se discuter, celle de savoir si les maisons de repos sont les établissements les mieux adaptés pour des personnes porteuses d'un handicap, surtout celles en situation de grande dépendance, l'est moins. En effet, plus d'un tiers de celles-ci habitent des maisons de repos. Il se peut que les chiffres soient plus élevés, car il n'est pas rare que, par pudeur ou peur d'une sorte de stigmatisation, les personnes porteuses d'un handicap ne se déclarent pas comme telles. Cela se voit souvent dans le monde du travail.

Les données relatives à la volonté d'occuper le lieu habité, tant dans le chef des personnes porteuses du handicap que de leur entourage, sont, à l'exception du cas des jeunes, globalement positives. Le cas des personnes handicapées vivant en famille montre à cet égard l'un des plus hauts taux de satisfaction, de part et d'autre. Dans cette situation, la difficulté tient davantage au sentiment d'abandon par les autorités publiques que ressentent les proches aidants, quelle que soit leur situation financière. La fatigue physique et psychique des proches occupe ici une place centrale. Si les chiffres font apparaître une demande de disposer de plus de périodes de répit de temps à autre, je crois qu'un accompagnement ou une aide à domicile en présence des proches ne sont pas non plus à négliger.

J'aimerais cependant revenir sur les aménagements possibles de l'habitat familial. Le site du service Phare fournit des informations relatives à la construction d'un habitat adapté ou adaptable aux besoins de personnes porteuses d'un handicap. Je pense qu'au vu des réalités bruxelloises du logement, il serait également intéressant de travailler sur l'offre en termes d'adaptation de logements existants aux besoins de personnes porteuses d'un handicap.

Quelles solutions prévoyez-vous de mettre en place pour permettre l'adaptation du logement familial aux besoins des personnes porteuses d'un handicap ? Est-ce que la mise en place d'un fonds ou de primes pour financer de tels travaux d'adaptation serait envisageable ? Serait-il possible de mettre

en place un système de prêt de matériel et d'aides techniques plus élargi ? Quelles solutions en termes d'aide à domicile prévoyez-vous en faveur des aidants proches ?

Mme la présidente.- La parole est à Mme El Yousfi pour son interpellation jointe.

Mme Nadia El Yousfi (PS).- Nous avons suivi avec beaucoup d'attention la présentation de l'étude sur les besoins des personnes de grande dépendance, qui a eu lieu lors de la commission du 24 février dernier.

En ce qui concerne la qualité des services offerts aux personnes en grande dépendance, nous n'avons aucune donnée fiable. En effet, M. Pieters lui-même, qui a présenté cette étude, nous a fait part de ses réserves quant au grand taux de satisfaction, frôlant les 95% des personnes questionnées.

Selon lui, ce résultat serait fortement biaisé par la crainte des personnes questionnées. En effet, celles-ci, ne sachant pas très bien l'objectif des questions posées, auraient eu peur de voir ainsi leurs allocations retirées ou d'avoir des représailles des services publics dans le cas d'une réponse négative.

Madame la ministre, à quand une étude pertinente sur la qualité des services en Région bruxelloise ?

Nous avons également pris connaissance de la mise en place d'une étude qualitative sur les besoins des personnes en situation de handicap qui sera réalisée à partir d'entretiens individuels avec tous les acteurs concernés. Comment faire en sorte d'éviter que cette étude ne subisse le même sort en ce qui concerne le taux de satisfaction et qu'elle soit à son tour biaisée quant à cet aspect ?

Par ailleurs, il ressort de l'étude que le coût des loisirs, des services de transport et des centres de rééducation fonctionnelle limite leur utilisation. Ce constat est d'autant plus important que ce sont également des services pour lesquels la demande d'une aide supplémentaire est forte. Quels seraient les moyens mis en place pour pallier ce problème de coût des services, afin qu'ils profitent à tout le monde ? Avez-vous déjà mis en place des pistes de solutions ?

En prenant comme exemple la villa Indigo, la nouvelle maison de répit qui est justement considérée comme une alternative pour venir en aide aux parents, on constate qu'elle n'est occupée qu'à 60%, alors qu'il y a une demande importante pour ce genre de service. Comment faire en sorte de mieux informer les parents quant à l'existence de tels services ? Nous le savons, la charge financière de ce type de centre est très importante. Dès lors, pourquoi ne pas l'ouvrir à d'autres types de handicap ?

Rappelons à cet effet que la villa Indigo ne prend pas en charge les enfants autistes. Nous avons discuté récemment de cette problématique. Comme l'actualité l'a démontré dernièrement, il existe un véritable besoin à ce sujet.

Enfin, quelle sera la prochaine étape après cette étude ? Comment comptez-vous mettre en œuvre une politique qui puisse prendre en compte les différents constats qui ressortent de l'étude ? Un programme est-il déjà prévu ?

Mme la présidente.- La parole est à Mme Susskind pour son interpellation jointe.

Mme Simone Susskind (PS).- À la suite de la présentation du rapport du service Phare sur "Les besoins des personnes handicapées nécessitant des soutiens multiples et importants au quotidien et vivant à Bruxelles", nous constatons qu'un grand nombre de personnes concernées par les problèmes de grande dépendance ne connaissent pas ou très peu les

différents services spécialisés pouvant les aider dans la gestion quotidienne de ce handicap.

Il ressort de l'étude que ces derniers ne connaissent que peu ou pas du tout l'offre de services disponibles à Bruxelles. Il est dès lors nécessaire de développer une information centralisée et structurée sur les différents services et ressources disponibles au vu de la situation des personnes de grande dépendance, et de rappeler à ces personnes leurs droits de manière plus générale.

Dans cette optique, les services généralistes (médecins généralistes, services paramédicaux, mutuelles), qui ont le plus de contacts directs avec les personnes en situation de grande dépendance, peuvent se révéler un premier lieu d'information, à condition de mettre en place des moyens d'information spécifiques à leur destination.

Madame la ministre, comment comptez-vous améliorer la communication à destination des aidants proches de personnes en situation de grande dépendance ? Quelles sont les meilleures solutions pour pallier ce manque de communication ? Songez-vous à mettre à disposition des brochures d'information chez les médecins généralistes ou à ouvrir un numéro vert par exemple ? Quid d'une formation adaptée à la problématique réservée à des professionnels du secteur ou à des aidants proches ?

Nous constatons également à la lecture de ce rapport que plus de 80% des personnes de grande dépendance vivent ou souhaitent vivre en famille et que ce souhait est également partagé par leur entourage pour lequel le choix de placer leur proche en institution spécialisée est souvent difficile. En effet, les proches de personnes en situation de grande dépendance souhaitent que les services d'hébergement soient une aide ponctuelle au maintien au domicile familial plutôt qu'une alternative à celui-ci.

Il existe dès lors une demande forte de services d'aide au maintien à domicile et à l'autonomisation de la personne. Les aidants proches aspirent à des formules plus innovantes et flexibles en hébergement émanant des pouvoirs publics, permettant à la personne en situation de grande dépendance de vivre la majorité du temps en famille, tout en permettant aux aidants proches de bénéficier occasionnellement de moments de liberté. Ce besoin n'est généralement pas suffisamment pris en compte par les institutions et par les pouvoirs publics.

Madame la ministre, comment comptez-vous prendre en compte le souhait des aidants proches et des personnes en situation de grande dépendance de rester en famille ? Quelle offre de services allez-vous présenter afin de répondre à cette demande ? Pensez-vous qu'il soit possible d'allouer un financement à un service en charge de cette aide ponctuelle ?

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven pour son interpellation jointe.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Vous avez présenté en commission des Affaires sociales le dernier rapport du service Phare concernant les besoins des personnes en situation de handicap de grande dépendance et ceux de leur entourage.

Afin de compléter mon information, je souhaiterais obtenir quelques renseignements complémentaires.

De nombreux manquements ont été mis à jour par cette évaluation. Avez-vous d'ores et déjà établi un agenda afin de prendre les mesures qui pourraient remédier aux dysfonctionnements les plus criants tels qu'ils ressortent des résultats de cette étude ?

Cette dernière révèle une grande méconnaissance des aides disponibles pour les personnes handicapées. Comment

B.I.Q. N° 2 (2014-2015)

expliquez-vous cette méconnaissance ? Quelles sont les mesures déjà mises en place afin d'assurer l'information ? De nouvelles mesures sont-elles envisageables sachant que cette problématique est citée comme étant un obstacle majeur et récurrent ?

Le problème de la précarité a également été mis en lumière par l'étude. L'urgence sociale se révèle surtout dans la question du logement. Un lien avec vos compétences régionales est-il envisageable ? Les personnes en situation de grande dépendance souhaitent souvent rester auprès de leur famille.

Parallèlement, on observe un manque de places dans les institutions. Quelles mesures sont prises afin de permettre aux personnes handicapées de rester chez elles tout en veillant à assurer des moments de répit pour leur entourage ? Au regard de l'urgence et de la demande, de nouvelles mesures sont-elles à l'agenda ?

Avez-vous pu relever d'autres problématiques menant à la précarité ? L'étude révèle par exemple que près de 70% des aidants proches sont des femmes et que 40% d'entre elles vivent seules. Peut-on établir un lien avec l'urgence sociale de certaines familles ?

Mme la présidente.- La parole est à M. du Bus de Warnaffe pour son interpellation jointe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- Le groupe cdH tient encore à saluer le rapport réalisé par l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées qui nous permet d'améliorer significativement la compréhension des besoins de la personne handicapée et de son entourage. C'est sur la base de cette démarche objective que l'on peut nourrir de manière pertinente et légitime les politiques et les projets de soutien et d'accompagnement de ces personnes.

Les constats qui ressortent de cette étude ne sont bien entendu pas totalement neufs. Le décret relatif à l'inclusion des personnes handicapées adopté en 2014 vise d'ailleurs à permettre leur participation pleine et libre dans la société, et ce, sans discrimination. Cependant, le rapport permet d'attirer l'attention sur la nature et les priorités des besoins des personnes handicapées et de leurs proches aidants. Il est aussi l'occasion de circonscrire davantage ce qui sous-tend le concept complexe et multiforme de grande dépendance qui ne concernerait pas moins de 3.000 personnes à Bruxelles.

En ce qui concerne les besoins des personnes de grande dépendance, la première demande n'est curieusement pas un nouveau logement mais bien l'adaptation de leur milieu de vie familial existant. Au cours des nombreux échanges que vous avez eus avec le secteur, quelles sont les raisons principales qui justifient que le logement de ces personnes ne répond pas suffisamment à leur souhait ? Est-ce un déficit de moyens financiers ou un manque de suivi administratif ?

Pour certains handicaps, très peu voire aucune structure d'hébergement adapté n'existe à Bruxelles. Je pense notamment aux personnes cérébrolésées dont le handicap invisible peut nécessiter une assistance quotidienne importante. Des priorités en termes d'adaptation de logement sont-elles prévues ?

La question des aidants proches est aussi cruciale. Je rappelle quelques chiffres du rapport : 95% sont membres de la famille, 60% sont des femmes, 40% vivent seuls et 20% ont plus de 65 ans. Toutes ces personnes dévouées prestent en moyenne 40 heures par semaine. Lorsqu'elles travaillent plus de 50 heures par semaine, on observe, sans grande surprise, un impact négatif sur leur santé physique. Cette situation délicate amène

les aidants proches à souhaiter davantage d'offres de répit durant les week-ends et les vacances.

Tous ces constats sont interpellants et montrent combien la situation des aidants proches est complexe. Quelles sont, selon vous, les priorités en cette matière ? Par quoi commencer ? Quel est le plus urgent pour mieux les soutenir dans leurs démarches ?

En matière de qualité de vie des personnes en situation de grande dépendance, le rapport identifie trois facteurs qui influencent fortement le sentiment d'être heureux : bénéficier d'activités de loisir, d'activités sociales et familiales, et bénéficier d'une vie amoureuse et affective. Quelles sont les démarches principales de la Commission communautaire française pour promouvoir ces différents facteurs, par exemple le maintien de contacts familiaux ou l'offre de loisirs accessibles, etc. lorsqu'une personne séjourne en institution ?

Sur les relations affectives des personnes de grande dépendance, qui sont encore trop souvent taboues, un positionnement clair ou à tout le moins des réflexions sont-ils dégagés actuellement pour apporter aux personnes handicapées et aux personnes qui gravitent autour d'elles des réponses qui soient adaptées ?

Enfin, lors du colloque du 9 février, j'avais interrogé le représentant de l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées sur les besoins hospitaliers des personnes dites "Double diagnostic". Celui-ci m'avait répondu qu'ils estimaient à trente le nombre de lits qu'il faudrait déployer à Bruxelles en la matière. En réponse à une interpellation sur l'autisme, Madame la ministre, vous m'aviez répondu que des concertations avec la ministre fédérale de la Santé, Mme De Block, étaient en cours à propos du Double diagnostic.

J'attire votre attention sur la prise en considération de ces chiffres bruxellois dans les échanges gouvernementaux qui ne vont pas manquer puisqu'une conférence interministérielle de la santé publique est prévue le 30 mars.

Mme la présidente.- La parole est à M. Maingain.

M. Fabian Maingain (FDF).- Mme Persoons, retenue au Parlement de la Communauté française, aurait souhaité participer à ce débat. Pour ma part, je compléterai les pistes de réflexion qui viennent d'être exprimées sans revenir sur les questions qui vous ont déjà été posées en termes d'information aux personnes, de maintien à domicile, de transports et de loisirs.

La présente étude tente d'objectiver la situation et de dégager des solutions. Elle pose aussi la question de savoir ce que recouvre l'expression "personne en situation de grande dépendance". Dans le décret inclusion, mon groupe avait introduit des définitions pour les situations de grande dépendance. Sur la base de celles-ci, avez-vous chiffré le nombre de personnes qui entrent dans cette catégorie en Région bruxelloise ?

Une fois l'objectivation réalisée, il importe d'en comparer les chiffres avec les moyens que nous mettons en œuvre. Combien de fonctionnaires travaillent à la cellule grande dépendance du service Phare ?

Lors du colloque organisé le 9 février, nous avons été interpellés par le rôle d'Interface grande dépendance. Pour beaucoup de personnes en situation de grande dépendance, le parcours passe par l'école, puis par un encadrement des services d'accompagnement qui les réorientent vers cette cellule, laquelle les renvoie vers ces derniers. Dans notre logique d'objectivation, il importe de bien cerner la communication et la coordination entre les services

d'accompagnement et Interface, cela pour améliorer le suivi et l'accompagnement des personnes en situation de grande dépendance ainsi que de leurs aidants proches.

Il m'est revenu que 70 enfants en situation de grande dépendance n'étaient pas suivis en milieu scolaire. Confirmez-vous ces chiffres ?

Mme la présidente.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, ministre.- Je vous remercie pour vos interpellations qui démontrent votre intérêt pour la question après la présentation par l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées de l'étude portant sur les besoins des personnes en situation de handicap de grande dépendance et de leur entourage. Pour rappel, cette étude est disponible en ligne sur le site Internet du service Phare.

Je voudrais apporter quelques précisions de nature technique aux interpellations avant de répondre aux questions plus politiques.

Madame El Yousfi, si, dans un souci d'évaluation de la qualité des services proposés, il est important de mesurer la satisfaction qu'ont les utilisateurs d'un service, l'objectif de la recherche quantitative était autre à ce stade, puisqu'elle visait à connaître les besoins des personnes et de leur entourage. La population étudiée était donc l'ensemble des personnes de grande dépendance, qu'elles utilisent ou non un service.

De plus, lors de la conceptualisation de la recherche, le comité d'accompagnement a souhaité extraire au maximum de celle-ci toute forme d'évaluation pour ne pas placer l'observateur dans un rôle qui n'était pas le sien. Ce sera la même chose pour le volet qualitatif. Par ailleurs, M. Pieters tient à préciser que les explications et réserves émises vis-à-vis du taux très élevé de satisfaction s'adressaient uniquement aux données relatives à la Direction générale des personnes handicapées et au service Phare.

Monsieur Van Goidsenhoven, la question de la précarité, même si elle n'était pas l'objet central de l'étude, est apparue, à la lecture des résultats, comme décisive. L'approche quantitative proposée permettait uniquement une analyse descriptive de ce constat. Il est évident que nous veillerons, lors de la phase qualitative de la recherche, à étudier davantage ce phénomène.

Madame Susskind, il est important de préciser les propos quant aux données relatives au lieu de vie des personnes de grande dépendance et à son adéquation avec leur souhait ou celui de leur entourage. Si 73% des personnes de grande dépendance vivent dans leur maison familiale et que, dans près de 80% des situations, cela correspond au souhait de leur entourage, il ne faut pas oublier les 27% restants vivant en institution.

Ainsi, si une majorité des personnes privilégient une aide plus ponctuelle et flexible de la part des services d'hébergement, nous ne pouvons oublier les besoins d'hébergement des autres et notamment les 5% vivant actuellement en maison de repos et les 8% dont l'entourage souhaite un hébergement dans un service d'hébergement pour enfant ou pour adulte.

Monsieur El Ktibi, on dénombre 14% des personnes de grande dépendance âgées entre 45 et 64 ans vivant en maison de repos et non 33%. Le chiffre de 33% correspond au pourcentage de personnes de grande dépendance de moins de 65 ans n'ayant ni parent ni conjoint et vivant en maison de repos.

Concernant maintenant les questions plus politiques, je vais les regrouper par thématiques. Ce sera plus simple pour y répondre.

Trois études sont en effet programmées prochainement :

- une étude qualitative sur les besoins des personnes de grande dépendance. Le marché est attribué et en cours de notification ;
- une étude sur le répit Grande dépendance sera menée en 2015. La définition précise de cette mission interne est en cours de rédaction ;
- une étude sur la question du vieillissement, en 2016.

C'est le comité d'accompagnement de l'Observatoire qui définit plus précisément la mission à mener dans ces études avec les précautions d'usage.

Deux actions sont en cours en ce qui concerne la qualité des services :

- projet d'étude de l'association Afrahm, dont le nouveau nom est l'asbl Inclusion, sur un outil d'évaluation de qualité des services. Il s'agit d'une initiative nouvelle débutant en mai 2015 faisant l'objet d'un partenariat avec CAP 48 ;
- la création d'un groupe de travail issu du Conseil consultatif a été prévu lors du Conseil du 3 décembre 2014 avec pour thème la qualité des services dans la ligne des expériences menées dans le décret ambulatoire. Cette action est directement en lien avec l'article 102 du décret inclusion.

Vous avez été nombreux à m'interroger sur le manque d'information sur les services. En effet, il semble que les personnes handicapées concernées et leurs proches ne connaissent pas ou peu les différents services spécialisés.

L'information sur les services est un droit. Il est repris comme tel par la Convention des Nations unies sur les droits de personnes handicapées. La notion de communication y est en effet définie avec une vision large et dans l'affirmation du droit des personnes handicapées à exercer le droit à la liberté d'expression et d'opinion, y compris la liberté de demander, de recevoir et de communiquer des informations et des idées, sur la base de l'égalité avec les autres et en recourant à tous moyens de communication de leur choix. Nous avons donc un devoir de concrétiser cette obligation, ce qui représente pour les personnes la première condition pour agir. À cet égard, je souhaite aussi rappeler que la diffusion doit se faire en "formats accessibles".

Concrètement, quels sont les actions d'information ?

Le site internet de PHARE vient d'être renouvelé en janvier 2015, en étant attentif à l'accessibilité et à la facilité de navigation du site. Des capsules d'audio-description viendront petit à petit compléter le site et grossir les informations nécessaires et des liens sont faits avec d'autres sites. Je vous invite à parcourir le site. Le journal PHARE sera également remodelé, passant à quatre éditions par an.

Des brochures publiées par le service Phare existent et seront périodiquement mises à jour. Ces brochures générales ou sur un thème précis comme la brochure Pool H (service d'Actiris) seront davantage distribuées via les réseaux sociaux.

B.I.Q. N° 2 (2014-2015)

Il importe que les autres administrations (logement, énergie, etc.) développent leur information dans cet esprit. J'ai demandé à mes collègues de veiller à la diffusion de cette bonne pratique au travers de leur site personnel et de leurs diverses administrations. Il faudra être attentif à inclure cette obligation dans les contrats de gestion. "Connaître l'information pour être en mesure de s'exprimer" : voilà l'orientation de cette action. À cet égard, j'ai eu une réunion avec notre ministre-présidente, Mme Laanan, à ce sujet pas plus tard qu'hier pour envisager d'insuffler cet esprit dans les politiques et les pratiques de la Commission communautaire française.

Vous m'interrogez également sur l'annonce de handicap et le dialogue avec le personnel médical. L'annonce d'un diagnostic de déficience dans le cadre d'une maladie évolutive, invalidante ou d'un handicap est un moment très difficile à vivre. Depuis 2008, la plate-forme Annonce handicap développe un certain nombre d'outils d'information, de sensibilisation, de réflexion en collaboration avec les nouveaux professionnels du secteur.

La nouvelle campagne de sensibilisation a débuté par une conférence de presse le 23 février avec Luc Boland. Il est pertinent d'informer les professionnels de la santé qui sont en première ligne. Nous travaillerons de concert pour que la plate-forme touche le plus grand nombre de ces acteurs.

Plusieurs députés m'ont interrogée sur les aidants proches en soulignant leur épuisement, leur isolement et leur grand âge. Le gouvernement fédéral n'était pas très favorable au dialogue lors de la récente polémique sur la possibilité pour un demandeur d'emploi de s'occuper d'un proche dépendant. Au vu de la pression médiatique, je me réjouis de ce qu'il ait fait marche arrière.

Je soutiendrai la Semaine des aidants proches qui se déroulera en octobre 2015 grâce à la Commission communautaire commune. L'objectif de cette initiative est de mettre en lumière l'aidant proche et de briser son isolement. S'occuper à plein temps d'un enfant porteur d'un handicap, par exemple, peut être extrêmement difficile. La Semaine des aidants proches doit justement permettre de réunir ces personnes pour qu'elles échangent, dans un esprit serein et positif, sur leur situation spécifique.

Le soutien aux aidants proches se concrétise également par les services d'aide à domicile. L'ensemble des politiques sociales de la Commission communautaire française doit veiller aux besoins spécifiques de ces familles pour augmenter la qualité de vie des personnes handicapées et de leur entourage.

La réponse aux questions du répit des familles et des placements courts réside dans l'élargissement de l'offre, spécialement pour les personnes en situation de grande dépendance. Les familles ont besoin de souffler un week-end, une semaine ou un mois.

Nous soutenons cette année plusieurs nouveaux projets de répit. Le projet Intermaide offre quelques places d'accueil de court séjour dans l'ancien hôpital Valida de Berchem-Saint-Agathe. Ce nouveau service est effectif.

La Cellule mobile d'intervention Maya à l'hôpital Titeca intervient dans les situations les plus difficiles.

L'association Farra ouvrira cinq places de court séjour dans sa nouvelle maison rue du Méridien au début de 2016. Ce projet est intéressant car il propose des places de répit au sein d'institutions agréées et offre des opportunités plus flexibles.

D'autres projets, comme ceux des associations La Soucoupe ou Évasion, sont en cours d'élaboration et de maturation.

La Villa Indigo fait l'objet d'un complément de financement de la Commission communautaire commune. En dehors de l'occupation par l'INAMI, la subvention bicommunautaire est utilisée à concurrence de 140 jours sur 200, ce qui donne une utilisation de 70 % et non de 60 %. Il existe une possibilité d'améliorer l'utilisation de la maison. Le nouvel arrêté 2015 simplifiera le processus des admissions dans la Villa qui devront cependant rester compatibles avec les critères INAMI. Tous les enfants ne peuvent donc pas y être acceptés. Le projet doit aussi prendre sa vitesse de croisière. Toutefois, certains freins pratiques persisteront du fait d'une localisation excentrée sur le territoire bruxellois puisque la villa est située à Evere.

Je me réjouis de ce que vous puissiez vous rendre sur place puisque le parlement y a prochainement programmé une visite.

Une démarche inversée des aidants proches a été proposée. La spécificité du service d'accompagnement Sisahm est de soutenir les adultes qui souhaitent devenir "auto-représentants". Cette association m'a proposée une étude sur les relations entre parents handicapés et enfants. Il s'agit là aussi d'une approche d'aidant proche à soutenir dans une problématique inversée de la question.

À propos de l'unité de soins double diagnostic, M. du Bus avance le chiffre de 30 lits. Cette estimation a été annoncée lors de la présentation de l'étude. Il peut être utile de rappeler les éléments qui fondent cette estimation. Le nombre de demandes d'admission et d'interventions pour ce public spécifique est en augmentation constante. À titre informatif, environ 15% des personnes admises sur la liste des personnes de grande dépendance présentent un double diagnostic. La majorité d'entre elles se trouvent à la maison sans solution d'accueil adapté, une partie réside temporairement ou durablement dans un hôpital psychiatrique (principalement en Wallonie) et enfin une petite partie réside en maison de repos.

Sur la base de ces éléments, c'est l'interface grande dépendance du service Phare - qui compte 2 employés à temps plein - qui estime le besoin à 30 lits hospitaliers bruxellois. La mission de cette unité est de stabiliser les patients dans les 3 mois et de les réinsérer ensuite dans leurs lieux de vie (domicile ou centre). Il s'agit d'une question sensible et transversale qui m'a poussé à rencontrer le mois passé la ministre en charge de cette compétence au niveau fédéral, Mme Maggie De Block. Nous avons échangé entre cabinets un certain nombre de documents ayant fait l'objet d'une attention particulière. Je vous tiendrai au courant de l'évolution du dossier.

Sur les aides individuelles matérielles, M. El Ktibi m'interroge sur les solutions d'adaptation du logement familial aux besoins des personnes porteuses du handicap. Sur ce point, je peux le rassurer. Ces aides existent d'ores et déjà et je l'invite à consulter le site internet de Phare dans l'onglet "aide à l'inclusion". Une personne handicapée peut parfois conserver son autonomie ou en acquérir une plus grande grâce à des aides ou des aménagements dans son cadre de vie quotidien. Les principales aides à l'aménagement d'une habitation sont les suivantes :

- la construction d'une maison adaptée ou la transformation d'une maison existante ;
- le placement d'un ascenseur ou d'un monte-escaliers ;

- les dispositifs de changement de niveau ;
- les dispositifs d'ouverture et de fermeture de portes ;
- les équipements complémentaires (par exemple parlophone, ouvre-porte électrique, barres d'appui, ...).

Ce sont des aides très utiles et qui contribuent à rendre possible le choix tant des aidants proches que des personnes handicapées à vivre chez elles.

Une bourse de seconde main ainsi qu'un système de prêt de matériel et d'aides techniques ont été évoqués. J'élargirai la question à la réutilisation de ces aides. Je suis favorable à cette idée qui pourrait faire l'objet d'une étude en coopération avec les autres pouvoirs régionaux. Mais les questions sous-jacentes sont complexes, notamment en termes de sécurité et de garantie. Le fait divers de ce week-end survenu en Flandre occidentale où une personne est décédée à cause de l'incendie de son fauteuil roulant nous le rappelle d'ailleurs.

Il y a plusieurs questions différentes concernant les personnes vieillissantes. D'une part, il y a le fait qu'il est illusoire de faire basculer tous les plus de 65 ans vers le secteur du handicap, il s'agit d'une utopie budgétaire mais je soutiens qu'il faut pouvoir rêver. La reconnaissance par le service Phare du handicap lié à une cause antérieure à l'âge de 65 ans pourrait être assouplie quelque peu. À cet égard, le transfert des aides à la mobilité fédérale vers la Commission communautaire commune sera sans doute l'occasion de réfléchir à la question après 2017.

D'autre part, il y a le constat que certaines personnes handicapées n'ayant pas 65 ans n'ont pas d'autre solution que de trouver un hébergement dans des maisons de repos ou dans d'autres lieux de vie non adaptés. Dans ces cas, il s'agit de l'absence de réponse satisfaisante à un besoin. Toutes les pistes doivent être examinées et notamment dans des idées novatrices en matière de logement.

Cependant, dans certains cas, il n'y aura pas d'autre solution que de créer de nouvelles places. Je pense notamment aux personnes cérébrolésées. Dans un phénomène inverse, le basculement d'une personne handicapée vieillissante d'une institution pour personnes handicapées vers une maison de repos pourrait être une solution appropriée, moyennant un bon accompagnement. J'estime cependant important que les maisons de repos puissent élaborer un projet de vie individuel, à l'instar de ce qui est prévu dans les centres et les services agréés par le service Phare.

Quant à la mobilité, qui relève de la compétence de mon collègue Pascal Smet, cette question est sensible pour lui, étant donné qu'il est en charge avec moi de la Politique de l'aide aux personnes handicapées à la Commission communautaire commune. Sans entrer ici dans le détail des propositions, je puis vous informer que ce matin même, le représentant du cabinet de M. Smet a présenté à la commission Personnes à mobilité réduite de la STIB ses priorités d'action pour la législature. Je vous invite à nous interpeller à ce sujet dans un autre hémicycle.

Concernant les loisirs, le transport et les activités sociales, vous relevez la demande d'aide supplémentaire pour les services de loisirs et de transport. Le graphe repris dans l'étude était très éloquent à ce sujet. Plus les personnes ont des relations sociales, plus elles éprouvent un sentiment de bien-être. Dans les limites budgétaires, nous veillerons à développer des actions dans le cadre de cette thématique.

À titre d'exemple, je pourrais citer l'atelier Kaligrav de l'Institut royal d'accueil pour le handicap moteur (IRAHM), qui est un atelier d'infographie pour jeunes adultes présentant un handicap moteur et ayant terminé leur cursus scolaire. Il y a

aussi les groupes de parole sur la sexualité de la Fédération laïque de centres de planning familial.

La prochaine grande étape est celle du plan pluriannuel d'investissement. Nous sommes en train d'y travailler en rassemblant tous les éléments d'information qui me permettront de présenter au Collège un plat consistant de nature à orienter les investissements pour la durée de la législature. Je rencontre tous les différents porteurs de projet, tout en examinant avec le service Phare et le Conseil consultatif quelles sont les priorités d'action.

Je reconnais que cette étude tombe à point nommé. Elle sera complétée par d'autres sources, notamment celles rassemblées par la cellule Interface grande dépendance. Mon objectif est d'élaborer ce plan pluriannuel d'investissement cet été.

Un des points forts sera constitué par les projets d'infrastructure, que ce soit d'ailleurs de nouveaux projets ou des rénovations lourdes de structures anciennes. Il nous faut augmenter l'offre de répit à Bruxelles, élargir l'offre des services d'accompagnement, pérenniser les actions citoyennes (comme la boulangerie Farilu) et penser à la qualité de vie de nos citoyens qui sont porteurs d'un handicap. Je pense que cet objectif de qualité de vie doit être l'objet d'une attention constante et faire l'unanimité parmi nous.

La définition du handicap est reprise dans le décret inclusion. Il existe environ 10.000 personnes inscrites et/ou reconnues. Parmi celles-ci, il y a les personnes de grande dépendance selon l'article 2, 4° du décret. Il s'agit de personnes nécessitant un soutien au quotidien pour au moins six actes quotidiens. En extrapolant, on obtient un chiffre de 3.500 personnes.

Pour ce qui est du nombre de personnes de l'Interface grande dépendance, deux personnes du service PHARE opèrent à temps plein, en charge des cas prioritaires et urgents. Le nombre de dossiers avoisine les 200 par an.

Un comité d'accompagnement assure par ailleurs le suivi de la mise en œuvre du Plan de grande dépendance. Il est constitué d'experts du secteur, d'associations, de l'administration sous la direction de Mme Gailly, de mon cabinet, et il est présidé depuis peu par Mme Agoni.

Il se réunit mensuellement. La coordination entre les acteurs politiques, l'interface et les services d'accompagnement est donc effective.

Je ne puis vous confirmer le chiffre de 70 enfants hors secteur scolaire. Lors de la table ronde sur l'autisme organisée par Mme Milquet, notamment, le chiffre de dix-sept enfants non inscrits a été cité. Précisons qu'un enfant inscrit ne signifie pas un enfant qui suit les cours.

Voilà les réponses que je pouvais apporter après la publication de cette étude quantitative. D'autres la compléteront en vue de la fixation d'un plan d'investissements.

Le volet qualitatif est fondamental. Des initiatives telles que celles prises par le biais de CAP 48 en matière de contrôle de qualité permettront aussi de faire évoluer notre regard sur cette question.

Mme la présidente. - La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo). - Vous avez évoqué de nombreux points et je ne doute pas que nous aurons l'occasion d'y revenir de manière plus précise. Vous avez notamment parlé du transport public classique mais il y a aussi le transport spécialisé.

Mme Céline Fremault, ministre.- Effectivement, je l'ai d'ailleurs évoqué hier avec Mme Laanan lors de notre réunion.

Mme Evelynne Huytebroeck (Ecolo).- Même si ce n'est pas directement de votre ressort, je souhaitais insister sur la question de l'accessibilité. Nous avons, récemment encore, rencontré des associations pour lesquelles l'accessibilité reste un thème de préoccupation. À l'époque, nous avons élaboré un manuel de l'accessibilité à destination des ministres, pour les travaux publics, pour les communes. En effet, la manière de concevoir l'accessibilité ne s'improvise pas dans les travaux, une rampe n'est pas l'autre, etc. L'accessibilité est un aspect assez complexe.

Souvent, je remarque aussi que dans les communes, cette question de l'inclusion ou de la vision de l'accessibilité dans tous les secteurs n'est pas encore vraiment présente. Il est important de développer une sensibilisation plus grande dans les administrations communales par rapport à tout ce qui est conçu en matière d'accessibilité. Qu'il s'agisse des services publics, des maisons communales, etc. les réflexes ne sont pas encore au rendez-vous et les outils qui existent ne sont pas toujours utilisés.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, ministre.- Pour votre information, c'est quelque chose qui me préoccupe aussi. À titre personnel, j'ai d'ailleurs fait réaliser un audit de l'accessibilité au quotidien de mon cabinet ministériel. Une série d'initiatives sont prises pour le moment. J'ai eu l'occasion d'avoir une réunion hier à ce sujet avec la ministre-présidente de la Commission communautaire française.

Il y a aussi eu une réunion en janvier, à Namur, entre le cabinet wallon, le mien et le Collectif Accessibilité Wallonie-Bruxelles (Cawab). Nous allons prolonger ce débat sur Bruxelles. Les conseils consultatifs sont aussi en première ligne pour ce qui est de cette thématique. Il y a une volonté très marquée de travailler sur la question de l'accessibilité en 2015.

Mme la présidente.- La parole est à M. El Ktibi.

M. Ahmed El Ktibi (PS).- Je remercie la ministre pour ses réponses. Il y a toutefois des choses que je n'ai pas bien comprises. J'avais évoqué le taux de plus de 30% de personnes entre 45 et 65 ans qui se retrouvent en maison de repos parce qu'elles ne peuvent plus rester dans le giron familial. S'agit-il d'une réalité ou est-ce moi qui ai mal compris ?

Mme Céline Fremault, ministre.- À mon avis, c'est une mauvaise lecture de la ventilation des chiffres de l'étude. Ce sont 14% des personnes de grande dépendance entre 45 et 64 ans qui vivent en maison de repos. Le chiffre de 33% que vous évoquez concerne le pourcentage de personnes de grande dépendance de moins de 65 ans qui n'ont pas de parents, pas de conjoints et qui vivent en maison de repos.

M. Ahmed El Ktibi (PS).- Vous avez parlé des aides qui existent et qu'on peut trouver sur le site. Je ne les ai pas vues, peut-être n'ai-je pas bien cherché ?

Mme Céline Fremault, ministre.- Elles se trouvent dans l'onglet "Aides à l'inclusion".

M. Ahmed El Ktibi (PS).- Merci. Existe-t-il un système un peu plus officiel d'aide, sous forme de primes par exemple ?

Mme Céline Fremault, ministre.- Ce sont des primes. C'est un détail de tous les types d'aides, avec des primes.

M. Ahmed El Ktibi (PS).- Est-ce qu'elles sont ouvertes à tous ?

Mme Céline Fremault, ministre.- Oui. C'est un budget de deux millions d'euros.

M. Ahmed El Ktibi (PS).- Impeccable !

Une dernière réflexion, à propos de la sensibilisation des pouvoirs locaux quant à l'accessibilité. Il fut un temps où, dans cette commission, nous avons soutenu la création de conseils consultatifs au sein des communes. Il n'est pas facile de sensibiliser les administrations. Quand un groupe de pression, un conseil consultatif, harcèle en permanence les pouvoirs locaux, cela permet de travailler sur l'accessibilité.

Je pense qu'il est temps de réanimer ces conseils, qui pour certains sont un peu fatigués.

Mme Céline Fremault, ministre.- Je les ai tous réunis, Monsieur El Ktibi. Je les ai réunis une première fois au dernier trimestre, d'abord pour qu'ils apprennent à se connaître. Ils sont une douzaine, sur les dix-neuf communes. Il y a aussi des communes qui ont pris d'autres types de voies, mais qui gardent une attention particulière via des échevinats.

Lors de cette réunion, chacun a présenté son action. Certaines communes ont créé récemment leur conseil consultatif et ont mis en place des "handicontacts" au sein des communes.

D'autres communes travaillent plus sur la question de la diversité, de façon moins ciblée.

Dans dix jours, le service Phare revoit tous les fonctionnaires à ce propos. On est donc réellement en train de mettre en place un système de partage et d'échange.

J'ai été positivement étonnée. Elles sont effectivement une douzaine de communes sur les dix-neuf. Je les ai trouvées plutôt très investies avec de vrais programmes d'actions autour de ces questions. J'ai également rencontré des échevins, notamment en charge de l'égalité des chances, qui étaient intéressés par la mise en place de ces conseils consultatifs. Ils constatent que cela n'existe pas encore dans leur commune et décident de venir à la réunion pour découvrir et apprendre des initiatives déjà mises en place ailleurs.

Le service Phare a prévu une réunion en avril pour sensibiliser tout le monde. Les conseils consultatifs seront une opportunité pour envisager un travail encore plus collaboratif.

Mme la présidente.- La parole est à Mme El Yousfi.

Mme Nadia El Yousfi (PS).- Nous devons attendre le résultat des différentes études pour voir arriver l'aboutissement et revenir sur des questions plus précises.

C'est bien de moderniser les brochures et le site internet mais on connaît la fracture numérique. Le travail de proximité avec les associations et les médecins est essentiel afin d'avoir un panel d'actions et d'outils pour pouvoir toucher un maximum de gens.

Le focus que vous faites sur ce qui est aidant proche est positif. La lourdeur est un fait. Dans le cadre de cette commission et des rencontres que nous avons les uns et les autres, vous-même, la ministre-présidente, on se rend compte des besoins.

Il faut aussi insister sur l'importance de la question du répit et des courts séjours qui permettent aux proches de pouvoir souffler.

Vous avez évoqué un nouvel arrêté qui concerne la villa Indigo. Peut-on savoir où cela en est au niveau de la procédure ?

Je rejoins Mme Huytebroeck concernant la question de l'accessibilité et le rôle des communes à ce sujet. Les conseils donnés par les communes aux personnes handicapées sont une chose mais il y a aussi l'inclusion qui doit pouvoir être promue à l'échelle communale. À Forest, un travail a été effectué au niveau des contrats de quartier pour prendre en compte l'accessibilité dans les nouveaux projets.

Comparativement à ce qui se fait dans les efforts entrepris pour appliquer une politique du genre intégrée dans l'ensemble de notre travail, le même travail devrait être effectué à propos des personnes handicapées. Cet esprit doit pouvoir régner au niveau des autorités locales également.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, ministre.- L'arrêté concernant la villa Indigo sera dans les jours qui viennent, voire la semaine prochaine, sur la table du gouvernement.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Susskind.

Mme Simone Susskind (PS)- Je ne suis pas certaine de vous avoir entendue sur la possibilité de mettre en service un numéro vert pour les aidants et les personnes handicapées.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, ministre.- Un service d'accueil joignable également par téléphone existe. Je ne pense pas que la ligne soit gratuite mais le personnel est apte à répondre aux demandes. Il y a aussi une adresse mail.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Susskind.

Mme Simone Susskind (PS)- Sur l'accessibilité, je voulais également partager l'une de mes expériences. En effet, il y a quelques années, à la suite d'un accident, je me suis retrouvée en chaise roulante. Je devais donner une conférence aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix où je suis arrivée en chaise roulante. La tribune se trouvait au bas d'une volée importante d'escaliers. Nous n'avons jamais trouvé d'accès pour les personnes handicapées. On a dû me porter pour me descendre et me remonter par la suite.

Existe-t-il un état des lieux permettant de connaître les aménagements en matière d'accessibilité dans les lieux publics en Région bruxelloise ?

Mme la présidente.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, ministre.- On peut retrouver ces informations sur le site internet de Phare.

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR)- Je souhaiterais revenir sur un élément rapidement évoqué lors de la présentation des chiffres clés sur le handicap et qui participe au bien-être et à l'inclusion de la personne handicapée. Il s'agit de la vie sentimentale et sexuelle des personnes handicapées, un sujet qui reste tabou, mais auquel les institutions doivent réagir et s'adapter. Cet aspect semble encore peu étudié, alors qu'il se pose de manière de plus en plus criante et qu'il touche directement au bien-être de la personne handicapée et à son inclusion dans la société.

Mme Céline Fremault, ministre.- En termes de budget, notre coopération avec la Fédération des centres de planning familial s'élève à 45.000 euros. Elle inclut l'organisation de groupes de parole et de soutien personnalisé. Le centre de référence pour la vie affective a été créé il y a deux ans.

Mme la présidente.- La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH)- Je remercie la ministre pour ses réponses. Ce sujet nécessite une vision transversale. C'est l'intérêt de cette enquête sur la grande dépendance initiée sous la précédente législature. La première leçon que j'en tire est que les autorités ministérielles doivent faire un grand écart entre les différentes compétences et niveaux de pouvoir. Les aidants proches ont vu leur statut reconnu l'année passée mais cela ne leur donne aucun droit. Des avancées restent à faire.

Vous dites que vous allez soutenir activement la Semaine de l'aidant proche. C'est bien mais nous pourrions aller plus loin. Nous avons saisi les difficultés particulières de ces aidants proches dans différents domaines. Nous devrions mettre à l'agenda politique une revendication spécifique et définir une priorité à défendre lors de cette semaine.

Je vous remercie également pour vos réponses sur le double diagnostic. Les demandes augmentent. Nous désirons tous avancer mais nous sommes à nouveau à cheval sur différentes compétences. La ministre fédérale de la Santé doit répondre pour faire avancer le dossier. Vous devez donc collaborer.

C'est très intéressant. En tant que politiques, nous sommes forcés de décroisonner nos modes de penser. Cependant, c'est exigeant car nous devons hiérarchiser nos mesures au risque de s'y perdre.

Je terminerai en disant que vous aurez, dans une semaine, une nouvelle alliée au sein de Cap 48 en la personne de Blandine Deprez, notre collaboratrice qui nous quitte après quatre ans de bons et loyaux services au groupe cdH. J'en profite pour la remercier ici pour son aide précieuse.

Mme la présidente.- Les incidents sont clos.

